

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 20 avril, à 20 heures 30mn, les membres du Conseil municipal de la commune de Trie-Château, se sont réunis dans la salle Anne-Geneviève de Longueville située dans le château de Trie-Château, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur LELEU Geoffrey, premier adjoint au maire de Trie-Château, conformément aux articles L2122-7 à L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : M. DESMELIERS Laurent

M. Geoffrey LELEU, M. Denis JOUETTE, Mme Magali BOULY, Mme Nora ELUAU, M. Philippe PIGEARD, Mme Virginie ASTRUCH, M. Philippe VERGER, M. Dominique GUERNUT, M. Laurent LEGRAND, M. Patrick SARTI, Mme Françoise DIAN, Mme Sandrine GUILLAUMIN, M. GUEZIRA Youcef, M. Stéphane HERVO, Mme Sylvaine DEKERLE,

Absents excusés : Mme Virginie COSSY-BRAGLIA (pouvoir à M. JOUETTE), Mme Alexia ANTENOR-HABAZAC (pouvoir à M. LELEU), Mme Johanne CAVIL (pouvoir à M. DESMELIERS), Mme Jennifer CHIESA (pouvoir à Mme ELUAU), M. Grégory BARRANDON, Mme Sylvie MESSANT (pouvoir à M. PIGEARD), M. GOURBAULT Benjamin (pouvoir à Mme GUILLAUMIN)

Absents non excusés :



Ouverture de la séance : 20 h 32

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire,
Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Le conseil choisit M. LELEU Geoffrey pour secrétaire.

Arrêté du procès-verbal de la séance du : 20.03.2026, Monsieur le Maire demande l'accord de l'arrêt aux membres présents lors du conseil municipal : approuvé.

DEMANDE D'AJOUT DE DEUX SUJETS :

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- ANNULLATION DELIBERATION N°19032026

- REVISION DES COMMISSIONS

Après en avoir délibéré,

POUR : 22 (dont 6 pouvoirs),

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal décide de rajouter ces sujets à l'ordre du jour en sujets n°VIII et IX.

I. VOTE DES TAUX M57 COMMUNE 2026

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 30 avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant. Il est rappelé que les articles 1636 B *sexies* à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Délibération pour le vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	12,46%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42,26%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	24,30%

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

contre : 0

abstention : 0

De fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	12,46%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42,26%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	24,30%

II. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le premier adjoint informe les élus que pour le vote des subventions, les élus ou leurs proches qui font partie du bureau ou du comité d'administration d'une association concernée par l'attribution d'une subvention ne doivent pas participer au vote.

ASSOCIATIONS	2025	2026	VOTE
Amicale football AFTC (1)	3000	2 700	A l'unanimité
Anciens Combattants	1700	300	A l'unanimité des votants M. LELEU, Mme BOULY et Mme MESSANT n'ont pas pris part au vote
O.C.C.E		300	A l'unanimité M. GOURBAULT n'a pas pris part au vote
A.S.S.E (Ecole avec coopérative scolaire) (3)	2500	2 000	A l'unanimité Mme GUILLAUMIN n'a pas pris part au vote
Club Accueil et Amitié (4)	2800	2 400	A l'unanimité des votants

ASAC (6)	650	450	A l'unanimité
Evasion Vexin Oise (7)	600	500	A l'unanimité
Jardins Familiaux de Trie-Château (8)	250	250	A l'unanimité
Templiers (haras) A.L.T (10)	400	0	A l'unanimité
LE BRUIT DU VENT 2017(11)	600	0	A l'unanimité
Confi 'Danse (13)	600	550	A l'unanimité
LEILA SCHOOL DANCE (14)	800	550	A l'unanimité
La TROUPE DU FOUR A PAIN (16)	350	200	A l'unanimité
DIVERS (21)	500	1 900	A l'unanimité
Vexin country (23)	600	550	A l'unanimité
Office culture (25)	19 000	17 000	A l'unanimité des votants M. JOUETTE et Mme COSSY-BRAGLIA n'ont pas pris part au vote
Comité des Festivités (26)	9 250	8 750	A l'unanimité des votants M. DESMELIERS, Mme BOULY, Mme ASTRUCH, et Mme MESSANT n'ont pas pris part au vote
CLUB DE PLONGEE (27)	200	0	A l'unanimité
BON EUR KAWIN (29)	500	500	A l'unanimité
LA BOULE TRIE CHATELAINE (30)	200	0	A l'unanimité
AU FIL DES PETALES (33)	0	1 100	A l'unanimité Mme BOULY n'a pas pris part au vote
COMPTE 65748	44 500	40 000	
CCAS COMPTE 657362	500	5 000	A l'unanimité
TOTAL COMPTES	45000	45 000	

SOIT UN TOTAL DE 45 000 € pour 2026

**LE COMITE DES FESTIVITES devra verser au LIONS CLUB DE GISORS 250€ sur leur subvention.*

***LE CCAS devra fournir 250€ de bons d'alimentation aux RESTOS DU CCEUR DE CHAUMONT-EN VEXIN sur leur subvention*

Après délibération et vote :

Pour : 16 (dont 6 pouvoirs),

Contre : 0,

Abstention : 0.

Le conseil municipal décide d'octroyer les montants des subventions tels que présentés.

III. VOTE DES AMORTISSEMENTS

Amortissements du compte 202

DEPENSES : Montant des amortissements au Compte 6811 chapitre 42 8 224,00€

RECETTES : Montant total des amortissements au Compte 2802 chapitre 40 8 224,00 €

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération de voter les amortissements de la M57 tels que ci-dessus.

pour : 22 (dont 6 pouvoirs),

contre : 0

abstention : 0

IV. ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS (SANS VOTE)

POUR INFORMATION UNIQUEMENT - PAS DE VOTE - Conseil municipal de la commune de TRIE-CHATEAU

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que, chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées d'une part en leur sein, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain et au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ;

Vu la fiche pratique « État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus » publiée par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) ;

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ;

Considérant que la DGCL recommande de présenter cet état en séance, avec mention de ce document au procès-verbal, notamment lors du débat d'orientation budgétaire qui intervient avant l'examen du budget ;

Considérant que pour l'adoption des budgets de l'année N, il convient de présenter un état portant sur les indemnités et rémunérations perçues par les élus en année N-1 ;

État récapitulatif des indemnités perçues par les élus ⁽¹⁾ :

Sommes effectivement perçues lors de l'année N-1 exprimés en brut et en euros

ANNEE 2025	AU TITRE DES FONCTIONS EXERCEES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL				AU TITRE DES FONCTIONS EXERCEES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN THELLE /SYNDICAT SMCNV/			TOTAL
	FONCTION	INDEMNITES DE FONCTION	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	TOUTES AUTRES FORMES DE REMUNERATION	INDEMNITES DE FONCTION	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	TOUTES AUTRES FORMES DE REMUNERATION AVANTAGE EN NATURE EN NUMERAIRE OU NON	
DESMELIERS Laurent	Maire	19 878,36€	0	0	11 384,40€ 5 825,40€	0	0	37 088,16€
LELEU Geoffrey	1er adjoint	7 102,92€	0	0	0	0	0	7 102,92€
ELUAU Nora	2ème adjointe	7 102,92€	0	0	0	0	0	7 102,92€
JOUETTE Denis	3ème adjoint	7 102,92€	0	0	0	0	0	7 102,92€
DIERICK Daniel	4ème adjointe	7 102,92€	0	0	0	0	0	7 102,92€
BONNY MESSIE Juliette	5ème adjoint	7 102,92€	0	0	0	0	0	7 102,92€
BOULY Magali	6ème adjointe	7 102,92€	0	0	0	0	0	7 102,92€

1) Dès lors qu'une personne a siégé au sein du conseil au cours de la période concernée par l'état récapitulatif, les sommes qu'elle a perçues sont donc concernées par la mesure. Lors des années de renouvellement, il convient donc de prendre en compte à la fois les anciens et les nouveaux élus.

V. BUDGET M57 COMMUNE 2026

- Vote du budget par chapitre au niveau du fonctionnement
- Vote du budget par chapitre sur les opérations d'investissement
 - Equilibré en Dépenses/Recettes de fonctionnement : 2 000 113,24€
 - Equilibré en Dépenses/Recettes de d'investissement : 2 415 597,06€

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération, de voter le budget M57 2026 de la commune dans sa totalité tel que présenté :

pour : 22 (dont 6 pouvoirs),
contre : 0
abstention : 0

- L'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion dans crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement 7,5%
 - Investissement : 7,5%

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération :

POUR : 22 (dont 6 pouvoirs),
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

D'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion dans crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7,5%
- Investissement : 7,5%

VI. BUDGET LOTISSEMENT 2026

Vote du budget par chapitre au niveau du fonctionnement

Vote du budget par chapitre d'investissement

Equilibré en Dépenses/Recettes de fonctionnement : 699 332,54 €

Equilibré en Dépenses/Recettes de d'investissement : 736 520,58 €

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération de voter le budget M57 LOTISSEMENT « LE CALVAIRE » tel que présenté :

pour : 22 (dont 6 pouvoirs),
contre : 0
abstention : 0

L'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion dans crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7,5%

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération :

pour : 22 (dont 6 pouvoirs),
contre : 0
abstention : 0

D'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion dans crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7,5%

VII. MISE EN VENTE ANCIENNE MAIRIE DE VILLERS-SUR-TRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état actuel du bâtiment communal qui était l'ancienne mairie de Villers-sur-Trie sis grande Rue.

Ce bien n'est plus exploité et des coûts importants de remise en état seraient nécessaire pour le conserver. Monsieur le maire demande l'accord pour mettre en vente cette bâtisse dans l'état actuel. Une estimation du domaine a été faite au prix de 220000 € et une estimation par l'agence NESTENN au prix de 210000 € net vendeur.

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération :

pour : 22 (dont 6 pouvoirs),

contre : 0

abstention : 0

- d'autoriser la mise en vente du bien communal situé 13 grande rue 60590 Villers-sur-Trie au prix de 220000 € TTC.
- de confier la vente via un mandat avec l'agence NESTENN de Chaumont-en-Vexin
- d'autoriser Monsieur le Maire et/ou son premier adjoint de régler tous les frais en lien avec cette vente ainsi que la signature de l'ensemble des documents nécessaires à sa réalisation.

VIII. ANNULATION DELIBERATION N°19032026

Monsieur le maire propose d'annuler la délibération n 19032026 concernant les commissions afin de renommer deux d'entre elles.

Après en avoir délibéré,

POUR : 22 (dont 6 pouvoirs),

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération n°19032026

IX. REVISION DES COMMISSIONS

- **FINANCES**
 - Geoffrey LELEU
 - Alexia ANTENOR-HABAZAC
 - Johanne CAVIL

- **COMMUNICATION**
 - Geoffrey LELEU
 - Alexia ANTENOR-HABAZAC
 - Dominique GUERNUT
 - Virginie COSSY-BRAGLIA

- **ASSOCIATION, JEUNESSE ET SPORT**
 - Virginie ASTRUCH
 - Magali BOULY
 - Sandrine GUILLAUMIN
 - Benjamin GOURBAULT
 - Virginie COSSY-BRAGLIA
 - Grégory BARRANDON
 - Dominique GUERNUT

- **SECURITE/TRAVAUX**
 - Philippe PIGEARD
 - Sylvie MESSANT
 - Patrick SARTI
 - Jennifer CHIESA
 - Dominique GUERNUT
 - Grégory BARRANDON
 - Youcef GUEZIRA
 - Philippe VERGER

- **CULTURE – PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**
 - Virginie COSSY-BRAGLIA
 - Denis JOUETTE
 - Geoffrey LELEU
 - Johanne CAVIL

- Youcef GUEZIRA
- Alexia ANTENOR-HABAZAC
- Benjamin GOURBAULT

- **URBANISME ET CADRE DE VIE**
 - Denis JOUETTE
 - Sylvie MESSANT
 - Jennifer CHIESA
 - Laurent LEGRAND
 - Youcef GUEZIRA
 - Sylvaine DEKERLE
 - Patrick SARTI
 - Geoffrey LELEU
 - Philippe PIGEARD

- **EVENEMENTIEL**
 - Magali BOULY
 - Sylvie MESSANT
 - Virginie COSSY-BRAGLIA
 - Benjamin GOURBAULT
 - Sandrine GUILLAUMIN
 - Stéphane HERVO
 - Françoise DIAN
 - Virginie ASTRUCH

- **CIMETIERE**
 - Virginie ASTRUCH
 - Sylvie MESSANT
 - Sylvaine DEKERLE
 - Françoise DIAN
 - Stéphane HERVO

- **CCAS**
 - Président : Laurent DESMELIERS
 - Magali BOULY
 - Nora ELUAU
 - Laurent LEGRAND
 - Virginie ASTRUCH
 - Sylvaine DEKERLE
 - Françoise DIAN

**Après en avoir délibéré,
 POUR : 22 (dont 6 pouvoirs),
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal décide de réviser les commissions telles que présentées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Fin de séance : 22 h 08

Secrétaire de séance
 M. LELEU Geoffrey



Le Maire
 M. DESMELIERS Laurent



